

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SABETON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 3.779.206 €.
Siège Social : 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY.
958 505 729 R.C.S. LYON.

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE

Messieurs les actionnaires de la société SABETON sont convoqués, au siège social, le **MARDI 21 JUIN 2011 à 11 heures 30**, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Partie ordinaire

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des opérations et conventions visées au rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce.
- Renouvellement de mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance.
- Autorisation au Directoire pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

Partie extraordinaire

- Rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes.
- Annulation des 370.903 actions SABETON détenues dans le cadre du programme de rachat et modification, en conséquence, de l'article 6 des statuts.
- Pouvoirs au Directoire pour procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale – L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Seuls pourront participer à l'Assemblée les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure française :

- soit pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte nominatif des dites actions,
- soit pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social d'une attestation de participation délivrée par tout intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Modalités de vote à l'Assemblée Générale : A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce,
- b) adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société www.sabeton.fr

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société ou adressé à tout actionnaire qui en ferait la demande soit par écrit ou soit par courrier électronique à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Le formulaire, dûment rempli, devra être envoyé, accompagné de la justification de la qualité d'actionnaire, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation soit par écrit au siège social de la société ou soit par courrier électronique à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Documents préparatoires à l'Assemblée – Les documents énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société www.sabeton.fr au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, transmis sur simple demande adressée à la société et consultables sur son site internet www.sabeton.fr dès le 31 mai 2011.

Questions écrites - A compter du 31 mai 2011 et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, tout actionnaire pourra adresser au Président du Directoire de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la société ou par courrier électronique à l'adresse suivante sabeton@sabeton.fr et devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire.

1103022